

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 56415 B1** (51) Cl. internationale : **E06B 1/60**

(43) Date de publication :
31.10.2023

(21) N° Dépôt :
56415

(22) Date de Dépôt :
31.03.2021

(30) Données de Priorité :
31.03.2020 FR 2003216

(71) Demandeur(s) :
PLASTI-PROCESS, 8 Bis, ZAE Les Granges Gagnard 16350 Champagne Mouton (FR)

(72) Inventeur(s) :
NICOLEAU, Serge

(74) Mandataire :
TOUNINA CONSTLING

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP21166242.4

(54) Titre : **DISPOSITIF DE FIXATION D'UN DORMANT DE MENUISERIE**

(57) Abrégé : Dispositif de fixation d'un dormant (D) de menuiserie du type fenêtre et/ou porte apte à fixer ledit dormant à une face d'ancrage (M0) d'un mur autour d'un tableau destiné à recevoir la menuiserie, ledit dispositif (4) comprenant au moins deux éléments de fixation solidariables entre eux, caractérisé en ce que l'un desdits deux éléments est une équerre de fixation réglable (40), réceptrice du dormant, et l'autre élément est une patte de fixation de réglage (41) ayant une forme globalement allongée dont la direction longitudinale définit la direction longitudinale du dispositif, configurée apte à la fixation à la face d'ancrage du mur, et qui comprend des moyens de réglage au moins suivant ladite direction longitudinale .

Revendications

[Revendication 1] [Dispositif de fixation d'un dormant (D) de menuiserie du type fenêtre et/ou porte apte à fixer ledit dormant à une face d'ancrage (M0) d'un mur autour d'un tableau destiné à recevoir la menuiserie, ledit dispositif (1, 2, 3, 4, 5) 5 comprenant au moins deux éléments de fixation solidariables entre eux, caractérisé en ce que l'un desdits deux éléments est une équerre de fixation réglable (10, 20, 30, 40, 50), réceptrice du dormant, et l'autre élément est une patte de fixation de réglage (11, 21, 31, 41, 51) ayant une forme globalement allongée dont la direction longitudinale définit la direction longitudinale du dispositif, configurée apte à 10 fixation à la face d'ancrage du mur, et qui comprend des moyens de réglage au moins suivant ladite direction longitudinale (1111, 1112, 1110, 111, 2112, 2110, 3112, 3110, 4112, 4110, 4122, 5110, 5122), et en ce que lesdits deux éléments de fixation comportent des moyens de maintien et des moyens de réglage longitudinal entre lesdits deux éléments de fixation (111, 1012, 1011, 2010, 3010, 312, 4122, 15 4010, 5010) pour former ledit dispositif de fixation en se solidarisant de manière réglable selon la direction longitudinale de ladite patte de fixation, et ladite équerre de fixation comprenant une première branche (100, 200, 300, 400, 500) et une deuxième branche (101, 201, 301, 401, 501) s'étendant dans des plans différents, ladite première branche étant réceptrice du dormant, et ladite deuxième branche 20 s'étendant selon la direction longitudinale dudit dispositif et comportant desdits moyens de maintien et desdits moyens de réglage (1012, 1011, 2010, 3010, 4010, 5010) permettant de l'assembler avec ladite patte de fixation de manière réglable selon la direction longitudinale de ladite patte de fixation.

[Revendication 2] Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite 25 patte de fixation de réglage comprend au moins un trou de fixation (1101, 2100, 3101, 4101, 5101) apte au moins à recevoir un moyen de fixation dudit dispositif à la face d'ancrage du mur, et ses dits moyens de réglage suivant la direction longitudinale comprennent au moins une butée de réglage (1111, 1112, 2112, 3112, 4112, 5112), ladite butée comportant une face intérieure distante longitudinalement 30 dudit trou de fixation d'une valeur (d) au moins égale à une valeur de profondeur d'ancrage donnée.

[Revendication 3] Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite au moins une butée de réglage que comprend ladite patte de fixation est sécable.

- [Revendication 4] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que lesdites première branche (100, 200, 300, 400, 500) et deuxième branche (101, 201, 301, 401, 501) de ladite équerre de fixation s'étendent dans des plans sensiblement perpendiculaires entre eux.
- 5[Revendication 5] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que lesdits moyens de réglage longitudinal que comporte ladite patte de fixation comprennent au moins une réglette longitudinale portant des repères (1110, 2110, 3110, 4110, 5110) d'aide au réglage longitudinal de ladite équerre de fixation.
- [Revendication 6] Dispositif selon la revendication 5 et la revendication 2 seule ou
10 en combinaison avec l'une des revendications 3 à 4, caractérisé en ce que ladite réglette est intégrée à ou prolongée longitudinalement par une portion longitudinale d'extrémité sécable (2111, 3111, 4111, 511) se terminant par ladite au moins une butée.
- [Revendication 7] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce
15 que ladite deuxième branche de l'équerre de fixation est emboitable dans et/ou sur ladite patte de fixation.
- [Revendication 8] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ladite patte de fixation comprend une portion longitudinale d'extrémité dont l'épaisseur est sensiblement égale à une épaisseur de calfeutrement donnée.
- 20[Revendication 9] Dispositif selon l'une des revendications 2 à 8, caractérisé en ce que ledit dispositif comprend ladite au moins une butée de réglage comme moyen de repérage apte à repérer l'emplacement de l'équerre lors de la fixation du dormant.
- [Revendication 10] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que ladite première branche (500) de l'équerre de fixation (50) comprend des trous
25 de fixation de forme carrée (5000).
- [Revendication 11] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que ladite patte de fixation (51) comprend une portion courbe (5114) de préhension, de préférence ayant une courbure s'étendant au-delà de ladite butée.
- [Revendication 12] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en
30 ce qu'il comporte des moyens de solidarisation verrouillables et déverrouillables desdits au moins deux éléments de fixation de type quart de tour.

[Revendication 13] Dispositif selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que lesdits deux éléments de fixation sont en un matériau ayant des propriétés isolantes thermiquement.

[Revendication 14] Procédé de fixation d'un dormant de menuiserie à une face d'ancrage d'un mur autour d'un tableau destiné à recevoir une menuiserie, notamment après dépose d'un ancien dormant de menuiserie, dans lequel on utilise au moins un dispositif de fixation suivant l'une des revendications 3 à 13, et selon des étapes comprenant une première étape dans laquelle on utilise la patte de fixation de réglage, seule comme gabarit, en la positionnant sur la face d'ancrage (M0) du mur réceptrice de ladite patte, ladite face étant recouverte d'au moins une couche d'isolant (C), ladite patte de fixation étant disposée dans la couche d'isolant et de sorte que ladite au moins une butée, notamment sa face intérieure, soit en appui contre la paroi adjacente du tableau (M1), et de sorte que ledit trou de fixation que comprend ladite patte de fixation soit positionné à une profondeur d'ancrage (d) sur ladite face d'ancrage du mur conforme à une valeur donnée, puis on repère, à travers ledit trou de fixation de ladite patte de fixation, l'emplacement de l'orifice d'ancrage à réaliser sur la face d'ancrage (M0) du mur, puis on perce cet orifice d'ancrage dans le mur, puis dans des étapes suivantes on positionne et fixe le dispositif de fixation à la face d'ancrage (M0) du mur, à l'aide d'un moyen de fixation, ladite patte de fixation et ladite équerre de fixation étant assemblées entre elles à l'aide desdits moyens de maintien et desdits moyens de réglage selon la direction longitudinale de ladite patte de fixation, en réglant la position longitudinale de ladite équerre, puis une fois lesdits deux éléments de fixation solidarisés entre eux, on fixe le dormant à ladite équerre de fixation par repérage de ladite équerre à l'aide de ladite au moins une butée restée apparente, puis une fois le dormant fixé, on élimine au moins ladite butée.

[Revendication 15] Procédé selon la revendication 14, dans lequel on utilise au moins un dispositif de fixation suivant l'une des revendications 5 à 13 et dans lequel on règle la position longitudinale de ladite équerre de fixation en translatant longitudinalement ladite équerre à l'aide des repères (1110, 2110, 3110, 4110) sur la réglette longitudinale que comporte ladite patte de fixation.

[Revendication 16] Procédé selon la revendication 14 ou 15, dans lequel, avant la fixation du dormant, on réserve un espace pour une garniture d'étanchéité (J) de

sorte que la distance d'espacement entre la face d'ancrage du mur et le bord du dormant qui y vient en appui soit sensiblement égale à une épaisseur de calfeutrement donnée, en utilisant une patte de fixation comprenant une portion longitudinale d'extrémité dont l'épaisseur est sensiblement égale à ladite épaisseur

5 de calfeutrement donnée, le dormant se positionnant sur ladite portion longitudinale.